

Jérôme Bouglé
Chemin des Ilettes 4
CH-1423 Tévenon
077 506 84 88
info@echo-systeme.ch
www.echo-systeme.ch

Greffe
COMMUNE DE TEVENON
Chemin de l'Eglise 6
CH 1423 Villars-Burquin

Tévenon, le 12 février 2026

Observations et proposition dans le cadre de l'enquête publique CAMAC 246'219 du 17.01.2026 au 12.02.2026 : Construction d'une habitation de 10 logements, de 5 places privatives couvertes et de 15 places privatives non-couvertes

Madame la Syndique, Mesdames, Messieurs, membres de la Municipalité, représentantes et représentants des habitants de la commune de Tévenon,

L'enquête publique relative au projet cité en titre se termine ce jeudi 12 décembre 2026. Elle a retenue toute mon attention, étant moi-même habitant de la commune depuis près de 13 ans.

Il s'agit de la 2nde enquête publique à ce propos. Vraisemblablement pour des raisons de dérogations et d'oppositions, de sensibles modifications par rapport à la version précédente (enquête CAMAC n°240'685) y ont été apportées.

L'impact de notre aménagement du territoire est probablement ce qui a le plus d'influence dans nos «relations humaines» avec notre milieu ; parfois, la réalisation d'une palissade entre voisin pour résoudre le conflit peut être plus compliqué que l'implantation d'une nouvelle villa dans un lieu encore préservé. Alors que l'impact écologique de cette dernière est durablement plus importante que la palissade. De plus, il peut arriver que l'investissement humain, financier et temporel considérable engagés pour la concrétisation d'un nouveau bâtiment soit réduit à néant par les oppositions.

Suite au développement d'un **projet innovant¹** à l'HEIG-VD, je souhaite vous inviter par la présente à participer à une «enquête ÉCHologique» pour vous donner l'occasion de vous exprimer autrement à l'aménagement de notre territoire.

Ce projet innovant a permis d'identifier cette **démarche propice à la participation des habitants et à l'incarnation de la démocratie²** que sont les enquêtes publiques en aménagement du territoire. Malheureusement, elles sont conçues de manière à ce que les

individus prennent une position les uns contre les autres ; puisque pour influencer un projet, l'opposition est requise (art. 109 LATC) sur nos bases légales ; les observations n'impliquant pas de contrainte.

Pour accompagner les nouveaux enjeux de notre société tel que la densification du territoire et accompagner ainsi la politique menée par notre commune à réaliser les **objectifs de durabilité**³ cantonales comme fédérales, l'enquête ÉCHologique a été élaborée pour :

- Proposer des solutions au lieu que d'imposer / s'opposer à un projet
- Se regrouper, s'impliquer, stimuler les actrices et acteurs d'un territoire à faire face aux conflits / défis de notre époque et à trouver un "terrain" d'entente
- Clarifier les intentions et amener les actrices et acteurs en désaccord à modifier leur position pour obtenir un accord de qualité co-bénéfique
- **Entre autres...**⁴

Elle est complémentaire à l'enquête publique pour amorcer une réflexion sur nos «biens communs» et peut-être, désamorcer les éventuels conflits qui en découlent, en dehors du cadre légal de l'enquête publique ; en essayant d'adopter une démarche "pour" et non "contre" un projet collectif. Car ce projet pour la construction de 10 nouveaux logements à Tévenon est un projet collectif ayant un sensible impact sur nos "biens-communs" tel que les infrastructures : scolarité, traitement des eaux, circulation, transports publics...

L'opportunité de déclencher cette enquête ÉCHologique, c'est produite suite à la participation de mon épouse Marie-Claire Bouglé à la précédente enquête publique comme opposante, dont je n'avais pas pris part. Le 27 janvier 2026, j'ai été invité à une séance d'une quinzaine d'habitants, organisée pour réfléchir à l'élaboration de leur nouvelle opposition. Comme je leur ai annoncé, je ne déposerai pas d'opposition, je préfère contribuer à l'aménagement du territoire de Tévenon au offrant cette enquête ÉCHologique.

Comme vous, les porteurs du projet (propriétaires ou représentants) n'ont pas été informés de l'élaboration de cette enquête. Jusqu'à présent, elle est financée et développée uniquement par ECHOsystème, de manière indépendante avec l'usage d'**outils numériques** en «services libres»⁵, sans mandat. Un financement participatif pour la financer et rétribuer des idées propices à relever le défi de cette enquête devrait être proposée à son début, le 23 février 2026.

A l'avenir, pour être optimale, l'enquête ÉCHologique doit être initiée au préalable avant l'enquête publique. Dans ce cas, je vous invite à me solliciter pour vous accompagner dans cette démarche.

Vous pouvez prendre connaissance de la démarche et de l'évolution des «Enquêtes ÉCHologiques», via ce lien :

<https://www.echo-systeme.ch/enquete-echologique/>

Chacune d'elle est aussi l'occasion de relever un défi. L'objectif de cette enquête est à présent le suivant :

« Densifier le territoire de Tévenon avec durabilité »

Pour le relever et récolter les avis et propositions touchés par ce type de projet, l'enquête se présente sous la forme d'un sondage accessible via le lien suivant :

<https://framaforms.org/enquete-echologiqueparcelle-45-tevenon-1770843980>



Cette enquête débutera le 23 février 2026 et durera jusqu'au 23 mars 2026, limitée aux 50 premières participations. D'ici le début de l'enquête, pour éviter les malentendus et les malentendus vous pouvez me donner votre avis sur sa forme et son fond afin de l'améliorer. Aux participants, l'ensemble des résultats sera communiqué par courriel anonymement. Ces résultats pourraient avoir une sensible influence sur la décision de la Municipalité comme celle des porteurs du projet. Dans tous les cas, la décision d'autorisation ou de refus de permis de construire appartient à la Municipalité.

L'ensemble des habitants et citoyens est invité à y répondre. Les informations individuelles et personnelles (identité, coordonnées, adresse mail) seront traitées par ECHOsystème avec confidentialité et les résultats rendus publiques comme à l'ensemble des participants, seront anonymes.

Pour finir et mettre en perspective les doléances et propositions des habitants vis à vis des enjeux de la densification de notre commune dans le cadre de cette enquête ÉCHologique, selon l'article 109 LATC, alinéa 4 (Enquête publique, opposition), veuillez me transmettre les oppositions ou les observations motivées qui ont été déposées dans le délai imparti de l'enquête publique.

Cette démarche n'engage jusqu'à présent que moi ; j'espère que vous l'estimerez constructive et complémentaire à votre engagement pour façonner l'aménagement durable de notre commune de Tévenon.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information. En vous remerciant pour votre confiance et contribution, veuillez recevoir, Madame la Syndique, Mesdames, Messieurs, représentants des habitants de Tévenon, l'expression de mes salutations distinguées.

Avec toute ma gratitude.



Jérôme Bouglé

Références :

¹ www.echo-systeme.ch/cas-eco2libri-2/

² *La participation de la population à l'aménagement du territoire 1988_Thierry Tanquerel*

³ www.vd.ch/environnement/durabilite-et-climat // <https://www.densipedia.ch/fr>

⁴ www.echo-systeme.ch/enquete-echologique/

⁵ www.framasoft.org/fr/